



ANNEXE AUDIOVISUELLE : VIDÉO et PHOTO

GENERALITES

- En 2015, la Transat Jacques Vabre fête ses 22 ans grâce à ses deux partenaires fondateurs : la Ville du Havre et Jacques Vabre.
- La 12^{ème} édition de la Transat Jacques Vabre, course au large reconnue, confirme sa place de transatlantique en double à destination café entre Le Havre et Itajaí au Brésil.
- Le partage avec le public des deux côtés de l'Atlantique est une valeur prioritaire de la course depuis 22 ans. Pour cela, l'Association Transat Jacques Vabre met en œuvre des moyens de production et des partenariats media afin de mettre en valeur les performances sportives et les histoires de ces duos de marins.
- Poursuivant les actions initiées en 2013, tous les supports de diffusion actuels seront utilisés pour faire partager cette traversée au plus grand nombre.
- La distribution des images de la course se fera toujours sur le principe de la non-exclusivité dans une optique :
 - Quantitative (chaînes hertziennes, TNT, câbles et satellites, sites internet et mobiles, réseaux sociaux).
 - Qualitative :
 - Valorisation générale de l'épreuve et respect de l'éthique sportive.
 - Valorisation et respect des coureurs, des armateurs et des sponsors.
 - Valorisation et respect des partenaires institutionnels et commerciaux de l'épreuve.
 - Homogène (sans favoritisme, ni parti pris).
 - Internationale (en insistant sur les territoires d'origine des concurrents).
 - Broadcast (techniquement compatible avec les normes TV internationales)



VIDEO

1. MANDAT

Les organisateurs de la Transat Jacques Vabre ont mandaté la société de production audiovisuelle Sea Events (ci-dessous "la Production") pour assurer la production exécutive de la Transat Jacques Vabre 2015.

Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les Concurrents et / ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve.
- La mise en place des moyens techniques de distribution d'images, avec accès sécurisé aux images
- La collaboration ou la coproduction avec l'ensemble des diffuseurs français et étrangers, en relation avec le service de presse de la course
- La défense des intérêts des ayants droits.

2. PRINCIPES ET MOYENS DE PRODUCTION MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATION

Le format de tournage et de montage retenu pour l'ensemble de la course est le 16 :9 HD.

- 2.1 Mise en place d'accord de diffusion avec les media afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de la course.
- 2.2 Référencement, par la Production, des systèmes vidéo embarqués de l'ensemble des concurrents à partir du 1^{er} octobre 2015.
- 2.3 Mise en place d'un serveur de réception d'images transmises par Inmarsat ou par tout autre système embarqué à partir du 1^{er} octobre 2015.
L'adresse FTP sera communiquée à l'ensemble des teams pour le 1^{er} octobre 2015.
A partir du départ de la course et jusqu'au franchissement de la ligne par les concurrents : réception des images envoyées depuis le bord par les concurrents sur le serveur de réception d'images de la Production (hors visioconférence)
- 2.4 Au Havre, La production tournera les préparatifs et le départ des concurrents.
- 2.5 Au Havre, la production réalisera des sujets Prêts à Diffuser (PAD) sans commentaire à partir du 22 octobre. Ces sujets seront disponibles sur le serveur vidéo de la course.
- 2.6 Coproduction de la captation/diffusion en direct du départ, avec France Télévisions, partenaire média officiel de la Transat Jacques Vabre 2015.
Mise à disposition au SERTE de 10 min du signal du direct départ à tous médias TV de 13h58 à 14h08, libres de droits pour l'ensemble des diffuseurs pour diffusion en direct ou en différé.
- 2.7 La production réalisera un sujet PAD avec commentaires du départ le 25 octobre 2015.
- 2.8 A l'arrivée, la production tournera (dans la mesure du possible) l'arrivée des trois premiers concurrents de chaque classe.



- 2.9 A Itajaí, la production réalisera des sujets PAD sans commentaires. Ces sujets seront disponibles sur le serveur vidéo de la course.
- 2.10 Mise en place d'un serveur vidéo de distribution gratuit à destination des médias accrédités, des partenaires de la course et de chaque concurrent. Ce serveur restera ouvert 2 mois après l'arrivée du dernier concurrent.

3. MOYENS DE PRODUCTION DEMANDÉS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Réaliser au format 16:9 HD avant la course et obligatoirement avec les marquages officiels de la course, une banque d'images embarquées et aériennes, si possible dans différentes allures et dans différentes conditions météo.

3.2 MULTI 50, IMOCA, ULTIME

- Disposer à bord de plusieurs caméras fixes ou mobiles avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue.
- Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
- Le format 16:9 HD 720 P/25 est impératif et obligatoire. Le fichier généré doit avoir un débit interne d'au minimum 4 Mbits/sec.
- Disposer à bord de son bateau de moyens de transmission Inmarsat ou tout autre système à couverture globale (antennes fleet 250 ou 500, Bgan, Openport, etc...) permettant d'envoyer des images et des sons.
- Disposer à bord d'un système de visioconférence avec possibilité de prises de vues extérieures ou intérieures compatible avec les standards utilisés par les media.
- Disposer pour ces visioconférences d'une solution de back up via Skype avec l'ordinateur de bord et une caméra mobile.
- Disposer d'une sortie HD/SDI permettant de connecter un système HF fourni par le partenaire media.

3.3 CLASS 40

- Disposer à bord au minimum d'une caméra mobile avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue. Le format 16:9 est impératif.
- Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
- Disposer à bord de son bateau à minima d'un moyen de transmission à couverture globale (Openport Iridium, fleet 150) permettant d'envoyer des images et des sons.
- Disposer à bord d'un système de visioconférence avec possibilité de prises de vues extérieures ou intérieures.
Disposer pour ces visioconférences d'une solution de back up via Skype avec l'ordinateur de bord et une caméra mobile.



- 3.4 L'ensemble de la chaîne tournage, montage, compression, transmission à bord de chaque bateau devra être testé et validé avec la Production avant le 24 octobre. Elle devra être compatible avec les dispositifs de réception mis en place par la production. Durant la totalité de l'épreuve, une Hot Line sera mise en place par Sea Events pour répondre aux problèmes et interrogations des teams embarqués sur le tournage et les transmissions.

4 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- 4.1 Nommer pour l'ensemble de la course un référent vidéo et un suppléant (uniquement 2 personnes) mandatés auprès de la production. Ces personnes doivent être joignables aux heures de permanence de la production (5h-23h), pendant toute la durée de la course, y compris les week-ends et jours fériés. (voir article 5-2)

Ne conclure aucun accord d'exclusivité, commercial ou non, avec tout éditeur, producteur ou diffuseur, quel qu'il soit et quel que soit le support médiatique utilisé, durant une période comprise entre le 1^{er} octobre 2015 et l'arrivée ou l'abandon du concurrent. On définit par accord d'exclusivité, le fait qu'un concurrent réserve en exclusivité des images à un diffuseur.

- 4.2 Signaler tout accord audiovisuel spécifique, non exclusif, au service de presse avant le départ de la course, dans un objectif d'information des fans de la course.
- 4.3 Transmettre leurs banques d'images à la Production en format Haute définition au plus tard le 18 octobre 2015.

Ces banques d'images seront livrées sous forme de fichier sur disque dur ou tout autre moyen de transmission adapté (pas de cassette) au format MXF OP1A HD. Il est entendu par les concurrents qu'il est de l'intérêt de tous, l'organisation, les concurrents, leurs partenaires et fournisseurs, que ces banques images soient réalisées le plus tôt possible et les images communiquées sans tarder à la Production.

- 4.4 Participer aux séances de tournage organisées par la Production.

Au Havre et à Itajaí, les concurrents s'engagent auprès de la Production à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.

- 4.5 Envoyer, pour les Concurrents équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, obligatoirement et exclusivement sur le serveur de réception de la Production, le plus souvent possible, des images vidéo exploitables par la Production pour diffusion "news", libres de droits toutes chaînes, agences d'images et sites officiels pendant l'épreuve.
- 4.6 Répondre dans un délai raisonnable aux demandes media de la course, notamment aux demandes de visioconférences.
- 4.7 Prévenir le service de presse de la course, et la Direction de course, de toute information relevant de l'intérêt général de course et de sa médiatisation, données dans une Interview ou une visioconférence, dans les deux heures qui suivent.
- 4.8 Autoriser le partenaire media TV à installer à bord de leur bateau du matériel HF pour la phase de départ
- 4.9 Accueillir à bord en priorité une équipe de tournage de l'organisation après le passage de la ligne d'arrivée, lors d'un arrêt technique ou après son abandon. Cette équipe aura pour mission de recueillir les premières images et les premiers sons du concurrent afin de les diffuser à tous les médias.



5 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

- 5.1 Les Concurrents seront autorisés, à communiquer directement en visioconférence avec tous diffuseurs ou média de leur choix pendant l'épreuve après en avoir informé l'Organisation et la Production.

L'autorisation laissée aux coureurs d'être contacté par des média pour des visioconférences ne s'applique que dans le cadre strict de la visioconférence et de sa définition : « La visioconférence est caractérisée par la capacité de transmettre en temps réel et interactivement l'information visuelle et auditive (les images et le son) d'un site vers un ou plusieurs sites à distance et permet une communication synchrone ».

Hors de ce cadre strict, tout envoi d'images rentrera dans le cadre de l'article 4.2 de la non-exclusivité.

Par exemple, une séquence d'images, enregistrée avant transmission du bateau devra être envoyée exclusivement sur le serveur de la Production. De même pour une séquence qui n'est pas interactive.

- 5.2 La Production s'oblige à consulter le référent vidéo (ou son suppléant) du Concurrent lors de la réception des images de son bateau via Inmarsat ou d'un autre système embarqué des images envoyées par le Concurrent. Un accès sécurisé pour les référents communication des bateaux sera mis en place.

Rappel du protocole :

Le référent vidéo (ou son suppléant) du concurrent est informé (appel téléphonique ou sms) de la réception des images envoyées par son bateau sur le serveur de réception officiel Transat Jacques Vabre 2015/Sea Events.

Entre 05h et 23h (heure française), le référent vidéo (ou son suppléant) a 90 minutes pour visionner et valider les images. Cette validation se fera par mail et/ou téléphone (appel ou sms). L'absence de réponse du référent au bout de 90 minutes vaut accord.

Les images seront d'une part en basse définition pour permettre au référent vidéo un visionnage rapide, d'autre part en haute définition pour téléchargement par les médias.



6 - DROITS D'EXPLOITATION des IMAGES par L'ORGANISATION

L'organisateur est propriétaire de toutes les images tournées pendant la course par ses équipes de production.

Il n'est pas propriétaire des images tournées par les concurrents

6.1 Utilisations liées à la couverture audiovisuelle et à la promotion de la course hors toutes utilisations commerciales ou publicitaires

Les concurrents, leurs sponsors et armateurs cèdent gratuitement à l'Association Transat Jacques Vabre et à ses partenaires les droits d'exploitation, pour une durée de dix (10) ans :

- de leurs Banques d'images
- des images tournées par le concurrent et envoyées à la Production pendant la course
- des images tournées par le concurrent et non envoyées pendant la course, remises à la production après l'arrivée sous forme de rushes ou de bout à bout d'images.

Ces droits sont cédés dans le cadre :

- de la diffusion libre de droits "news", magazines et reportages
- des utilisations internes de l'Organisation, de ses partenaires et fournisseurs officiels
- de la promotion de la course par l'Organisation
- de toutes utilisations en communication externe participant à la promotion de la course par l'organisation

6.2 Autres utilisations

Toutes autres utilisations faites par l'Organisation, ses partenaires et fournisseurs feront l'objet d'une négociation avec les concurrents tant sur le plan financier que sur la durée de cession des droits.



7 - DROITS D'EXPLOITATION des IMAGES par les CONCURRENTS

Les images tournées à bord des bateaux par les concurrents resteront leur propriété. L'utilisation par un concurrent et ses partenaires principaux des images tournées par l'organisation en interne ou en externe, est soumise à la législation en vigueur concernant le droit à l'image d'autrui. Les utilisations faites par un concurrent et/ou son sponsor, d'images représentant d'autres concurrents supposent donc l'autorisation de ceux-ci, et l'Organisation ne pourra pas se substituer à cette demande d'autorisation.

7.1 Utilisation interne

L'Association Transat Jacques Vabre cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en interne. Cette cession s'entend sur tous supports, tous territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Une copie de chaque production devra être envoyée sous forme de fichier MP4 à l'organisation.

7.2 Utilisations externes sans recettes potentielles

L'Association Transat Jacques Vabre cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en externe sans recettes potentielles. Cette cession s'entend sur tous supports, tous territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Une copie de chaque production devra être envoyée sous forme de fichier MP4 à l'organisation.

7.3 Autres utilisations

Toutes les autres utilisations faites par le concurrent et ses partenaires principaux feront l'objet d'une négociation avec l'Organisation ou un autre concurrent, tant sur le plan financier

8 – AVENANTS

Toute modification par l'Organisation de cette annexe fera l'objet d'avenant(s) publié(s) et communiqué(s) à l'ensemble des concurrents.

9 - PÉNALITÉS

L'Association Transat Jacques Vabre se réserve le droit en cas de non-respect par un concurrent des obligations décrites dans cette annexe audiovisuelle d'appliquer une pénalité d'un maximum de 5.000 € TTC pour chaque infraction relevée.



PHOTO

1. MANDAT

Les organisateurs de la Transat Jacques Vabre ont mandaté l'agence DPPI Media pour assurer la production photographique de la Transat Jacques Vabre 2015.

Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation de photos sur l'épreuve en étroite relation avec les concurrents et / ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve.
- La réalisation de photos libres de droits pour la presse
- La défense des intérêts des ayant-droits.

2. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- 2.1 Transmettre leurs banques d'images photo à l'organisation avec les marquages course (tels que décrits aux paragraphes 5.2.4 et 5.2.5 de l'Avis de Course) en format Haute définition au plus tard le **1^{er} septembre 2015**.
- 2.2 Ces photos fournies par les concurrents (portraits – photos hélico et vedette) seront utilisées pour le site internet www.transat-jacques-vabre.com, le dossier de presse ou autres éléments de communication et seront libres de droits pour une distribution presse (hors couvertures de magazines ou quotidiens et en respect des droits achetés par les teams auprès de leur photographe)
- 2.3 Au Havre et à Itajaí, les concurrents s'engagent à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, pour les photographes officiels de l'organisation afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.
- 2.4 Il est demandé aux concurrents d'avoir à bord pendant la course un appareil photo numérique et de transmettre régulièrement à l'organisation (une sélection...) des photos pour une utilisation via le site internet : illustration du site officiel et distribution aux médias accrédités. Ces photos seront libres de droits pour la presse pour une durée de 3 ans.

Les concurrents et leurs services de communication garderont les droits de diffusion et d'exploitation de ces images.

- 2.5 En cas de partenariat avec un média, les photos devront en parallèle être envoyées à l'organisation qui les diffusera après la parution, sous réserve que ces photos soient correctement marquées aux couleurs de la course.



3. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

- 3.1 Le référent audiovisuel des concurrents pourra demander le cas échéant la suppression d'une image de la base de données photos.
- 3.2 Les photos réalisées par l'organisation seront mises à disposition des teams pour illustrer leur site internet officiel ainsi que leurs newsletters, en basse définition et sans possibilité de téléchargement par la presse. L'accès à ces photos se fera par le biais de l'espace presse de l'organisation sur accréditation validée par le référent audiovisuel des teams.

4 - DROITS D'EXPLOITATION DES PHOTOS PAR L'ORGANISATION

L'organisation est propriétaire des droits patrimoniaux de toutes les photos réalisées par ses équipes avant et pendant la course : Ces photos pourront être utilisées en outre sur le réseau de distribution de l'agence officielle.

L'organisation n'est pas propriétaire des photos réalisées par les concurrents.

Fait à Paris, le 30 juin 2015